

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE LA SECURITE ET DE LA  
DEFENSE NATIONALE  
-----

DECRET N° 140/PR/MISDN

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées du Dahomey ;
- VU la Loi n° 62-30 du 27 Juillet 1962 portant statut général des personnels militaires de l'Armée Dahoméenne ;
- SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ,

VISE :  
Le Contrôleur Financier

  
G. MIDAHOEN

DECRET

ARTICLE 1er.- La situation militaire du Sous-Lieutenant IBRAHIM MOUHAMA Leman est régularisée ainsi qu'il suit :

Sous-Lieutenant de réserve pour compter du 1er Avril 1959.

Sous-Lieutenant d'Active pour compter du 1er Janvier 1963.

ARTICLE 2.- Le Sous-Lieutenant IBRAHIM, MOUHAMA Leman est nommé Lieutenant d'active pour compter du 1er Janvier 1965.

ARTICLE 3.- Le Présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Le Ministre de l'Intérieur, de  
la Sécurité et de la Défense Nationale

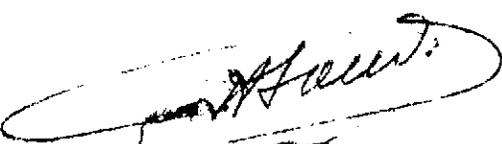
  
Philippe WO

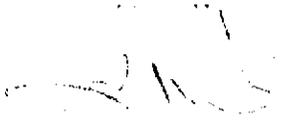
COTONOU, le 19 MARS 1966

AMPLIATIONS :

JORD ..... I  
Président Rép.  
MISDN .....  
Etat-Major FAD  
SGG.....

F. Le Ministre des Finances  
et des Affaires Economiques  
absent,  
Le Ministre chargé de  
l'intérim :

  
Christophe SOGLO

  
E. D. ZINSOU